

Sanctions/Réparations

EN CAS DE DEGRADATION

- Réparation du matériel endommagé

EN CAS DE VIOLENCES PHYSIQUES OU VERBALES

- Isolement du groupe
- Soins et attention à la victime, et présentation d'excuses
- Communication avec la famille et recherche de solutions

S'il y a un acte grave ou si les actes se répètent, l'enseignante ou l'animateur peut décider avec le chef d'établissement et/ou le directeur de l'ALAE de mettre une sanction.

SANCTION 1

Exclusion temporaire du groupe classe

SANCTION 2

Fiche de réflexion dans le cahier de liaison à signer
Retrait ponctuel d'une activité ludique

SANCTION 3

Exclusion du groupe et rendez-vous élèves, parents, enseignant et direction.

SANCTION 4

Exclusion temporaire de l'école et rendez-vous élèves, parents, enseignant et direction.
Remise en question de la réinscription.